L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 8 MARS 1891.

PETITES ANNONCES.

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim

A VENDRE.

A VENDRE—De bonnes vaches à lait avec de jeunes veaux chez H. Mehnert, près de Harvey's Canal, paroisse Jefferson. 3 mars—1m

UNE jolie résidence No 503 rue Canal, près Rocheblave. Corridor, 10 chambres, gaz, jardin, etc. A vendre à bon marché. S'adresser W. I. Hodgson & Sons, agents, No 13 rue Carondelet. 3 mars—DimMe au 31

A LOUER—Une belle maison de résidence et magasin, installations pour "dry goods" et chaussures, ou n'importe quel autre genre d'affaires, coin Bienville et Johnson. S'adresser sur les lieux. 5 mars—7f

DEMANDES.

CUISINIÈRE et domestique de maison, 246 rue Foucher, entre St-Charles et Prytanée. 8 mars—1f

MMES Godin & Martinet, robes et confections, demandent des ouvrières et des apprenties, 17 Bourbon. 8 mars—1f

ON demande—Une jeune française comme domestique de maison au No 664 Avenue St Charles. 8 mars—1f

ON demande—Une femme de chambre française. S'adresser avant 10 A. M., 225 rue Dauphine. 8 mars—1f

ON demande—Un forgeron ou ajusteur au No 78 Ste-Anne. 5 mars—1sem

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français industrieux et bien recommandé, pouvant se rendre utile à tout, demande emploi à $15 par mois, dans une famille ou une institution. Louis Maller, 468 Bagatelle. 3 mars—7f

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

Joel B. Wolfe vs Philip Thompson.

— No 11,834. —

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, dixième jour de mars 1891, à midi, au local No 205 rue Huitième, dans cette ville, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un lot de meubles de maison, une (1) baruche, un (1) buggy, lot de harnais, quatre (4) chevreuils apprivoisés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS, Nouvelle-Orléans, 27me jour de février 1891.
J. B. DONNALLY,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

27 fév—27—4 9 10 mars

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Mary J. Plattsmier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,380—Division — —Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary J. Plattsmier, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 mars—7 12 15

Succession de Célestine Gênois, veuve Joseph Soniat du Fossat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,249—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Célestine Soniat du Fossat, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 mars—3 8 12

Succession de Herman Hoefeld.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,790—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Aline Hoefeld, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 mars—6 11 15

Succession de Mme Mary J. Painte, femme de Manuel Painte.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,259—Division D —Attendu que Manuel Painte a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary J. Painte, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 fév—27—mars 4 8

Succession de Max Stein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,801—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par W. J. Behan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 fév—28—mars 5 8

Succession de Daniel S. Dewees.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,293—Division C. —Attendu que Emma C. Sears, née Dewees a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire datif dans la succession de feu Daniel S. Dewees, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 mars—4 8 13

Succession de R. H. Bayley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9,434—Division C— —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Vinet, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7mars—7 12 15

Succession de Herman Curtius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,792—Division E —Attendu que Mlle Caroline H. Curtius, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Herman Curtius, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 fév—mars 4 8

Succession de M. N. Siebrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,977—Division E— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Maria Siebrecht, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 fév—27—4 8 mars

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,385—Division E.—Frank L. Connerly vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank L. Connerly soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Frank L. Connerly soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, le LUNDI, 13ème jour d'avril 1891 à 11 heures A. M., à son bureau No 25 Allée Commerciale, dans le but d'accepter la remise des biens du dit pétitionnaire; prendre en considération sa décharge de toutes dettes; nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 mars 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—8 20—avril 12

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,271—Division "B"—Léon Dalcour vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Léon Dalcour soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant O. Morel, Esq., notaire, en son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, le JEUDI, 12me jour de mars 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire de ses dettes et obligations et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, [illegible] février 1891.
(Signé:) [illegible]RED D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
1er mars—1 7 12

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 7 MARS—CLASSE No 155
Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
74	27	38	59	31	65	13	64	9	69	43	61	59

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature. Ce 7 mars 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD,
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 MARS 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de..	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000, ...	100,000
1 Lot de..	50,000, ...	50,000
1 Lot de..	25,000, ...	25,000
2 Lots de..	10,000, ...	20,000
5 Lots de..	5,000, ...	25,000
25 Lots de..	1,000, ...	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300, ...	60,000
500 Lots de..	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de.. $500, soit......	$50,000
100 Lots de...$300, ...	30,000
100 Lots de...$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart. $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs. 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, **CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.**

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que **LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.**

Comme les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont préparés avec grand soin et toute l'attention donnée au détail, les contrefacteurs ont à porter la signature de feu M. A. Dauphin jusqu'à ce que d'autres choisis puissent être soigneusement gravés avec la signature de son nouveau président, Paul Conrad.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance des lots annoncés.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.—MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.	Départ.
No 7 Cin'ti Ex. 7:45 am	No 2 Cin'ti Ex. 5:00 pm
No 3 Vic'g Ex. 6:00 pm	No 4 Vic'g Ex. 8:30 am
No 5 Baton Rouge Acc'm ....10:30 am	No 6 Baton Rouge Acc'm ....3:50 pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE

No 3 Fast Mail.7:00 am	No 4 Fast Ex...8:20 am
No 7 CoastAcc 9:05 am	No 6 Lim. Ex. 6:20 pm
No 1 Lim. Ex. 4:10 pm	No 8 CoastAcc 3:45 pm
No 5 Fast Ex. 7:20 pm	No 2 FastMail.8:30 pm
Exc. dimanche.9:45 pm	Exc. dimanche.7:45 am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen...10:30 pm	No 2 Passen.. 8:00 am
No 3 C&NOlim 7:30 am	No 4 Chic Lim 8:00 pm
No 5 Accom'n, 8:55 am	No 6 Accom'n 5:00 pm
No 41 N. O. and Chic. Fast Mail....9:00 am	No 42 N. O. and Chic. Fast Mail....7:00 pm

TEXAS AND PACIFIC.

No 53 California Express......7:00 pm	No 51 California Express......8:00 am
No 54 RR loc..10:25 am	No 59 RR loc....3:50 pm

MORGAN LINE—SOUTHERN PACIFIC.

No 19...........7:20 am	No 20..........4:15 pm
No 17, local....7:35 pm	No 18, local ...7:45 am

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited. 2:30 pm	No 6 Fastline. 8:45 am
No 5 Fast line.8:00 am	No 2 Limited....3:15 pm

MOBILE AND OHIO RAILROAD — VIA MERIDIAN.

No 5 Fast line.8:00 am	No 2 Limited...3:15 pm

EAST LOUISIANA RAILROAD —ABITA SPRINGS AND COVINGTON.

Dimanche.

No 9.........7:15 pm	No 10..........8:10 am

Tous les jours, le dimanche excepté.

No 7..........8:30 am	No 8...........4:10 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

Pte-la-Hache....9:00 am	Shell Beach....10:00 am
........4:50 pm	Pte-la-Hache.. 7:00 am
Shell Beach.....2:30 pm	..............5:00 pm

Dimanche.
Shell Beach and Pointe la-Hache.

10:10 am	8:10 pm	6:00 am 4:00 pm

KENNESAW AND SHENANDOAH VALLEY ROUTES.

No 1 Lim. Ex. 2:15 pm	No 2 Lim Ex. 8:00 pm
No 3 Fast Mail.7.00 am	No 4 Fast Mail 8:15 am

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE.

Fast Express.

Alger.........9:00 am	Alger..........4:00 pm

Mail and Mixed Train.

Alger.........5:00 pm	Alger..........8:00 am
Socola........11:10 am	Socola.........1:30 pm
Alger.........9:00 am	Alger..........4:00 pm
Socola........7:00 pm	Socola.........6:10 am

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time-Ball*) régi par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien) qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien).

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

LUNDI, 9 MARS 1891.

Donaldsonville—MARY Z. COMEAUX, à 12 m
Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 p m
Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 p m
Sac du fleuve—ALVIN, à 11 a m

MARDI, 10 MARS 1891.

Bayou Goula—ASSUMPTION, à 12 m
Bayou Lafourche—ST-JOHN, à 5 p m
Vicksburg—LAURA LEE, à 5 p m
Bayou des Glaises—G. W. SENTELL, à 5 p m

Fleuve et rivières

Memphis, 7 mars—Le fleuve a 34 pieds 3 pouces et monte. Temps frais et couvert. Départ, New Mary Houston pour la Nlle Orléans

Cairo, 7 mars.—Le fleuve a 46 pieds 1 pouces et baisse. Temps couvert et frais. Forte pluie hier soir.

Wheeling, 7 mars.—La rivière a 9 pieds 9 pouces et monte. Temps pluvieux.

Passes.

Port Eads, 7 mars, 6 p m.—Vent du sud-fort. Temps couvert. Arrivés, à 7:10 a m: steamship Morgan, capitaine Otis, de Bluefields; à 12:45 p m, steamship Aransas, capitaine Staples, de la Havane, via Key West; goélette Francis B Hiller, capitaine Boddan, d'Utila.

Départs, steamships Eastern Prince pour Brême via Newport News; Professor Morse pour Ruatan, Tantallon pour Gênes via Newport News; Mexico pour Frontera via Progreso; Kate et Dora pour Brême via Norfolk; Palmas, Wm Cliff et Inchborva pour Liverpool.

Marchés.

Paris, 7 mars.—Rentes trois pour cent 95 francs 35c.

Londres, 7 mars, 4 p m.—Consols à la clôture 96 1¦1 au comptant et 96 3¦8 à terme.

New-York, 7 mars.—Coton calme. Middling Uplands 8 7¦8; middling Orléans 9 5¦8.

Ventes 221 balles.
Futurs—stables à la clôture.
Ventes 43,700 balles.
Livraison en mars 8 50, avril 8 67, mai 8 66, juin 8.75, juillet 8 84, août 8.87, septembre 8.91, octobre 9.01, novembre 8.92, décembre 8.95, janvier 9.00.

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI 7 MARS 1891.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship (norv) Hugin, Bunn, Bocas del Toro.

ARRIVÉS.

Steamship (am) Aransas, Staples, Havane via les ports de la Floride.

BATEAUX A VAPEUR

Whisper, Dodd, Laurel Valley.
Assumption, Aiken, Bayou Goula
W H Cherry, Maurin, Donaldsonville.
Paul Tulane, Libano, Bayou Sara.

EXPORTATIONS.

BOCAS DEL TORO par steamship Hugin—11,000 pieds bois de charpente.

Arrivages de produits.

LAUREL VALLEY—par steamer Whisper—34 boucauts sucre 174 barils sucre 97 barils melasse 21 sacs riz brut et fret assorti.

BAYOU GOULA—par steamer Assumption—4 barils sucre 8 barils melasse et fret assorti.

DONALDSONVILLE—par steamer W H Cherry—Fret assorti.

BAYOU SARA—par steamer Paul Tulane—30 balles coton 16 sacs graine coton 260 sacs riz brut 4 boucauts sucre 72 barils sucre 281 barils melasse et fret assorti.

Par les chemins de fer.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—1600 balles coton 1 boucaut sucre 55 barils melasse 9 wagons farine graine coton 2 wagons tourteaux et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—1284 balles coton et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—587 balles coton et fret assorti.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—59 barils sucre 75 barils melasse et fret assorti

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—960 balles coton 2 barils vin 750 sacs graine coton et fret assorti.

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—576 balles coton et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—200 balles coton 198 sacs graine coton 2 wagons graine coton 607 sacs riz brut 59 boucauts sucre 227 barils sucre 301 barils melasse 1 demi-barils sirop et fret assorti.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship El Mar, Mason..........	parti 4 mars
Barque Cheshire, Stahl.........	en charg. 26 fév
Steamship El Sol, Rawthorn..........	parti 7 mars
Steamship Seneca, Stevens..........	parti 7 mars

LIVERPOOL.

Steamship Inventor, Black..........	parti 12 fév
Steamship Historian, Adshead..........	parti 31 janv
Steamship Counsellor, Jones..........	parti 29 janv
Steamship Jamaican, Lawson..........	parti 7 fév
Steamship Venezuelan, Highton..........	parti 13 fév
Steamship Corona, Wittenberg..........	parti 13 fév
Steamship Discoverer, Ball..........	parti 19 fév
Steamship Editor, Thomas..........	parti 21 fév
Steamship Red Sea, Bustin..........	parti 20 fév
Steamship Californian, Pickthall..........	parti 28 fév
Steamship Texan, King..........	parti 26 fév
Steamship Costa Rican, Alexander..........	parti 28 fév

SWANSEA.

Steamship Erl King, James..........	parti 12 fév
Steamship Kingdom, Roberts..........	parti 20 fév
Steamship City of Lincoln, Steis..........	parti 1er mars

ANVERS.

Steamship Storm King, Crosby..........	parti 26 fév

HAMBOURG.

Steamship Leda, ...	parti 25 fév

HIOGO.

Steamship Antonio, Wallace..........	parti 27 fév

GREENOCK.

Steamship Grecian Prince, Melburn.	parti 25 fév

POINT DE GRAVE.

Steamship Paris, Chevalier..........	parti 9 fév

ST-VINCENT. AP DE VERDE.

Steamship Annie, Ormiston..........	parti 16 fév
Steamship Matthew Bedlington, Staintharpe..........	parti 19 fév

CORUNNA.

Steamship Paris, Chevalier..........	parti 11 fév

CARDIFF.

Steamship Sir Garnet Wolseley, —..	parti 19 fév

LIVOURNE.

Barque Susanna, Tognoni..........	partie 14 janv

SALERNO.

Barque Conquistatore, Cadero..........	partie 18 fév

PALERME.

Steamship Waterloo, Turner..........	parti 25 fév
Steamship Khalif Pole..........	parti 21 fév

NEWCASTLE.

Barque Silistria, McLean..........	parti 5 déc

TARRAGONE.

Barque Susintore Quistavelle..........	partie 1er fév

LAS PALMAS.

Steamship Oswin	parti 21 fév

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE,
PARAISSANT LE SAMEDI

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété rue Français, entre les rues Génie et Libéral, (bornée à l'arrière par Champs-Elysées.)

Veuve Puissegur, tutrice, etc., versus A. E. Bonpunt—No 39,055.

W. E. Murphy versus A. Bonpunt—No 31,156.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de saisie et vente dans la première affaire ci-dessus mentionnée et d'un writ de fieri facias dans la seconde affaire ci-dessus mentionnée, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le Nouveau Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, désigné par le No Huit, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, des Français, Génie et Libérale, d'après un plan dressé par N. Rillieux et compagnie, voyers, daté le 1er septembre 1856 et déposé comme le No 14, dans le livre de Plans de Louis Férand, ex-notaire; le dit lot de terre mesure Trente pieds de face à la rue des Français, sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur un côté par la propriété de M. Malnoury et sur l'autre côté par celle du dit Bonpunt.

Etant la même propriété acquise par le dit Bonpunt de Mme Vve Thomas Gusset, d'après un acte exécuté le 6 avril 1871, pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le même district et îlet, comme le lot de terre ci-dessus désigné par le No 15, sur un plan dressé par N. Rillieux et Compagnie, déposé comme No 14 au bureau de C. V. Foulon, un notaire en cette ville, le dit lot mesure, en mesure anglaise, dix-neuf pieds, huit pouces et cinq lignes, ou plus, de face à la rue des Français et s'étend en profondeur quatre-vingt quatorze pieds sur chaque côté, entre lignes parallèles, à laquelle profondeur, le dit lot s'ouvre sur chaque côté trente pieds sur une nouvelle profondeur de soixante pieds sur chaque côté, entre lignes parallèles, de sorte que le dit lot mesure sur la ligne du fond, soixante-dix-neuf pieds, huit pouces et cinq lignes. Etant la même propriété qui a été achetée par le dit Bonpunt, sous le nom de Antoine Bonpain de M. F. B. Delord, d'après un acte exécuté le 10 juin 1868 pardevant Abel Dreyfous, notaire en cette ville.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 fév—23—mars 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

William Pinckard & Co. vs. Scott McGehee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,774—En vertu d'un ordre signé le 20 février 1891, basé sur la pétition de Wright Schaumberg, syndic, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le neuvième indivisé et le un-cinquante-quatrième intérêt indivisé de Scott McGehee dans:

Un certain morceau de terre composé de 643 acres, section 67, Township 1, Range 1 est, paroisse Est Feliciana, connu populairement comme le "Holloway Place."

2° L'intérêt du dit Scott McGehee dans un fonds-bénéfice non distribué, laissé par testament de A. E. McGehee à sa garde-malade Eliza Fisher, pour être distribué à la mort du dit Fisher—si le fonds bénéfice existe alors—et supposé être maintenant entre les mains de J. Burrus McGehee, exécuteur, etc.

(Le fonds-bénéfice s'élève à $2,500, dont le dit Scott McGehee a un 1¦6 intérêt indivisé à la mort du dit Fisher.)

3° Un lot de comptes ouverts, etc., dus au dit Scott McGehee, d'après une liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 fév—23—mars 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean B. Lafon vs Dennis Brady.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,911—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, étant le lot No 12 de l'îlet No 428, borné par les rues Baronne, Carondelet, Delachaise et Foucher. Le dit lot forme l'encoignure des rues Baronne et Foucher et mesure trente-un pieds quatre pouces de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—24—mars 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizen's Bank of Louisiana vs. Mme Felicity Patrick et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,986—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot numéro "trois", dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Levée, Espagne et Victoire, sur un plan fait par Allou d'Héméourt, ingénieur civil en date du 17 janvier 1831, le dit lot mesure au pied américain cinquante pieds 3 pouces de face à la rue Mandeville sur soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent.

Ensemble avec quarante-huit actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaint f, soit la somme de trois cent quatorze piastres, montant du prêt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt sur la dite somme, à partir du 1er juin 1879, et une autre somme de huit cent soixante-quatre piastres, montant des contributions sur les dites actions du fonds capital; avec huit pour cent d'intérêt par an sur neuf appels annuels ou contributions de quatre-vingt seize piastres chacun, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur chaque appel au jour de sa maturité, c'est-à-dire du 1er décembre de chaque année, de 1881 à 1889 inclusivement, et les frais et charges du procès, et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dite dette du fonds capital hypothéqué non encore due, mais sujet à être demandée d'après la charte et les lois de la banque, à savoir: la somme de trois mille quatre cent cinquante-six piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et ses lois; et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 fév—9 16 23 mars 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Martin A. Flood vs Louisa Rollins & als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Division A.—No 31,498.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 16 février 1891 et signé le 23 février 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le LUNDI, 30 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie connue comme Burtheville, borné par les rues St-Patrick, St-David, Edmund et la ligne de division de la propriété L. F. Foucher et désigné comme îlet No quatre-vingt quatorze sur un plan dressé par Nimmerger, le 24 janvier 1854 et déposé pour référence à l'étude d'Achille Chiapella, alors notaire en cette ville. Le dit îlet de terre est divisé en dix-huit lots, numérotés de un à dix-huit inclusivement mesure au pied américain, deux-cent quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et d-six lignes de face à la rue Edmund, deux-cent-quatre-vingt-dix-neuf pieds quatre pouces et dix lignes sur la ligne de la propriété Foucher et deux-cent-quarante neuf pieds et deux-cent cinquante-six pieds et cinq pouces de face sur la rue St-Patrick.

Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—mars 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le 6ème District.

Harry H. Hall vs Samuel Mullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 31,858.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui, en quelque sorte en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Robert, Constance et Upperline et composé de tout le lot No 21 et d'une portion des lots Nos 24 et 25 sur un plan du dit îlet déposé à l'étude de Andrew Hero, Jr., notaire, en cette ville, comme plan No 72, conformément au dit plan le dit lot No 21 mesure trente pieds de face à la rue Magasin sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles et les portions des lots Nos 24 et 25, lui saisis mesurent chacun trente pieds de face à la rue Robert, sur une profondeur pour le lot No 24 de soixante pieds et pour le lot No 25 de quatre vingt dix pieds tous deux entre lignes parallèles, les dits lots Nos 24 et 25 se touchant.

Acquis par le défendeur par achat du plaintif d'après un acte fait pardevant George C. Préot, notaire, daté le 9 juillet 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du plaintif, soit la somme de cinq cents piastres avec 8 0¦0 d'intérêt par an à partir du 9 juillet 1889 jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant principal et intérêt, les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur devant assumer jusqu'à concurrence de son enchère le paiement d'un billet à ordre de $500 tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, portant hypothèque concurremment avec la réclamation du plaintif, daté le 9 juillet 1889 et payable deux ans après sa date avec intérêt au taux de 8 0¦0 par an du 9 juillet 1889 jusqu'à parfait paiement, et acte passé pardevant le dit notaire, daté le 9 juillet 1889.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
2 mars—2 9 16 23 30—4 avril

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes importantes par le shérif civil de propriétés de valeur dans les Deuxième, Quatrième et Sixième Districts, situées dans le carré d'îlet borné par les rues St-Charles, Washington, Conery et Prytanée.

La bâtisse 44 et 46 rue Dauphine.

La propriété au coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, carré d'îlet borné par les rues Chartres et St-Louis.

Sept propriétés de valeur dans le carré d'îlet borné par les rues Tolédano, Constance, Magasins et l'avenue de la Louisiane.

Et dans le carré d'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Tolédano et l'avenue de la Louisiane.

Ce magnifique magasin avec maison de résidence au coin des rues Magasine et Jackson, dans le carré d'îlet borné par les rues Camp et Joséphine.

Aussi les propriétés dans le carré d'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, et Camp, Chestnut, Huitième et Neuvième.

Le tout consistant en plus grande partie de maisons de résidence et de magasins; et aussi de quelques terrains vacants, dans de bons quartiers, se louant toujours très bien.

Plans exposés à la Bourse

John T. Hardie vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,523.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite le tout en-semble et séparément les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

1° Neuf certains terrains, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Charles, avenue Washington, Conery et Prytanée, désignés par les Nos de 38 à 46 inclusivement, comme plan de H. Moelhausen, voyer, en date du 23 décembre 1844 déposé au bureau de D. I. Ricarde, ancien notaire, comme le plan 3, et mesurant comme suit: Le terrain 38 mesure vingt pieds de façade rue Conery, sur une profondeur de cent pieds, plus ou moins. Le terrain 39 a trente pieds sept pouces et une ligne de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Les terrains 40 et 41 mesurent, chacun, trente pieds sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Le terrain 42 forme le coin des rues Conery et Prytanée, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Le terrain No 43 forme le coin de l'avenue Washington et de la rue Prytanée, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Les terrains 44 et 45 mesurent chacun, trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington sur cent pieds de profondeur; et le terrain 46 mesure trente pieds, sept pouces et une ligne de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur, le tout mesure américaine.

2° Un certain terrain ou morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Douane, et mesurant quarante-trois pieds et deux pouces de façade rue Dauphine sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, les bâtisses qui s'y trouvent portent les numéros municipaux 44 et 46 rue Dauphine.

3° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le 2me District, carré d'îlet borné par les rues Conti, Chartres, St Louis et le Passage de la Bourse; il forme le coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, mesurant plus ou moins, dix-sept pieds de façade rue Conti sur une profondeur et façade Passage de la Bourse, de cinquante-cinq pieds.

Les améliorations qui y sont consistent de cette bâtisse en briques à quatre étages, solidement bâtie, connue comme le No 47 rue Conti, maintenant occupée comme café avec un bon loyer.

4° Six certains terrains situés dans le 6ème district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tolédano, Constance et Magazine et l'Avenue de la Louisiane désignés par les Nos de 7 à 12 inclusivement et mesurant, chacun trente-un pieds dix pouces de façade à l'avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur. Le terrain No 7 formant le coin de la rue Constance et de l'Avenue de la Louisiane

Les améliorations consistent de ces six cottages désirables connus comme Nos 123, 125, 127, 129, 131 et 133 avenue de la Louisiane.

5° Deux certains terrains situés dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite en quatrième lieu, désignés par les Nos 17 et 18 se touchant, et mesurant, chacun, trente deux pieds de façade rue Magazine sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds deux pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de cette grande bâtisse en bois à deux étages connue comme Nos 908 et 908 1¦2 rue Magasins.

6° Trois certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine Camp Tolédano et l'avenue de la Louisiane, et mesurant quatre vingt dix neuf pieds de façade à l'avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur.

Les dits lots désignés comme lots Nos 10, 11 et 12 et mesurent chacun trente-deux pieds quatre pouces de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses sur le lot No 10 consistant du joli cottage No 159 avenue de la Louisiane.

Le lot No 11 ayant seulement un petit hangar.

Les bâtisses sur le lot No 12 consistant du cottage désirable à un étage, avec bâtisses dans le fond à deux étages, etc., No 161 avenue de la Louisiane.

7° Trois certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville carré d'îlet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Tolédano, Magasins et Camp, et désignés par les Nos 4, 5 et 6 et mesurent comme suit: le terrain 4, quatre-deux pieds huit pouces de profondeur, sur cent-soixante-quatre pieds de façade rue Magasine, le tout plus ou moins et les terrains 5 et 6 mesurent, chacun trente-deux pieds de façade rue Magasine, sur cent seize pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les bâtisses sur les lots Nos 4 et 5 consistant de ces beaux cottages Nos 905 et 907 rue Magasins, et les bâtisses sur le lot No 6 de ce magnifique cottage à un étage, avec bâtisse dans le fond à deux étages, connu comme No 909 rue Magasins.

Ces propriétés seront vendues conformément aux mesures données sur les plans devant être exposés à la Bourse et devant être entièrement expliquées par le shérif au moment de la mise en vente.

8° Deux terrains, situés dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Jackson Camp et Joséphine, désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan de L'Isle, en date du 4 novembre 1869 déposé comme plan B, en l'étude de T. Guyol, notaire; les dits terrains se touchent, et mesurent, chacun, comme suit: le terrain No 4, soixante quatorze pieds dix pouces et une ligne de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds quatre pouces de profondeur. Le terrain 5 a vingt cinq pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds quatre pouces de profondeur. Les dits terrains étant bornés à l'arrière par une allée large de cinq pieds, ouvrant rue Jackson, commune à ces deux terrains et à d'autres les touchant et forme le coin des rues Magazine et Jackson.

Les bâtisses et améliorations sur la dite propriété consistant de ces grands magasins solidement construits Nos 637, 639, 641, 643 et 645 rue Magasins, coin Jackson, et anciennement connus comme le Upper City Hotel.

9° Quatre certains terrains situés dans le dit quatrième district, dans le carré d'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, désignés par les Nos 17, 18, 19 et 20, sur un plan de Moelhausen, voyer, du 4 mai 1844, et déposé pour référence en l'étude de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant conformément au plan. Les dits terrains 17 et 18, chacun, trente-un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et les terrains 19 et 20, chacun, trente-deux pieds de façade rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 20 forme le coin des rues Huitième et Chestnut.

Les bâtisses et améliorations sur cette propriété forment cette très attrayante et désirable résidence, connue comme No 205 rue Huitième, avec de beaux jardins et terrains; étant une des plus belles propriétés du Quatrième District.

10° Cinq certains terrains situés dans le 4me District, carré d'îlet borné par les rues Camps, Chestnut, Huitième et Neuvième, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, et les terrains 1 et 2, se touchent, et mesurent chacun, trente-deux pieds de façade, rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur; et les terrains 3, 4 et 5 se touchent et les terrains ci-dessus mesurent chacun, trente-deux pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin des rues Chestnut et Huitième.

Ces lots, avec les hangars, écuries, etc., qui s'y trouvent, sont situés dans un voisinage très désirable.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—11 18 25—3 10 14 mars

Succession de Leon Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,735—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bertha B. Levy, tutrice et comme tel administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 fév—26 —mars 3 7

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété sur la rue Poydras.

Succession de John Gilmore et Mary Gilmore, sa veuve.

No 31,581—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 20 février 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Howard (anciennement Girod) Lafayette (anciennement Hevia) et Liberté (anciennement St-Paul) désigné comme lot No 3 de l'îlet. No 22; le dit lot mesure 26 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Poydras sur 110 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, etc.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement au-dessus du prix d'adjudication, de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1891, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Hero & Ward, notaires publics.

22 fév—22 28—mars 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE PLUS GRAND ATTRAIT
QUI S'OFFRE
AUX CAPITALISTES!

Un emplacement où sont réunis tous les intérêts des grands marchés de cette ville et du commerce de détail de toute la façade de la rivière.

LE HEADLIGHT

Du Marché Français qui comprend toutes les petites industries concentrées en notre ville, à l'encan à crédit.

Les fameux Magasins Rouges.

Coin des rues Dumaine et Peters.

S'imposant sur toute la Levée.

Succession de S. Alexander.

Vente en partage.

No 29,622.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable Thos. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans l'affaire ci-dessus et signé le 24 décembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre situé dans le deuxième district de cette ville sur l'emplacement compris entre le pied de la Vieille Levée et le Chemin Public, maintenant rue Peters, entre les deux Marchés, désigné par la lettre "A" et ayant, au pied américain 28 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne du Vieux Chemin Public, maintenant rue Peters 84 pieds de profondeur sur le côté Ouest de la ligne du lot No deux, ci-dessus décrit, et 56 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté est de la ligne faisant face au Marché aux Légumes, le tout conformément à un plan fait par Edgar Pilié, le 26 novembre 1884, annexé à un acte passé par devant W. J. Castell, ancien notaire, le 29 avril 1885.

2° Un autre lot de terre touchant la propriété ci-dessus décrite désigné par le No 2 sur un plan dressé par L. Bringier voyer général le 1er décembre 1833, annexé à un acte passé pardevant T. De Armas ancien notaire, le 31 décembre 1833 et aussi désigné par le No 2 sur un plan dressé par Pilié et Murray en date du 13 mars 1869, déposé à l'étude de F. Grima, ancien notaire; le dit lot mesure au pied américain 28 pieds 2 pouces 7 lignes de face sur l'ancien Chemin Public maintenant rue Peters sur la rue Dumaine, 54 pieds de profondeur sur le côté vers la rue St Philippe et 28 pieds 5 pouces de face à la rue de [illegible].

Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les deux lots ci-dessus décrits connue comme les Red Stores Nos Un et Deux, et toutes les dépendances qui y appartiennent.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant; et la balance en un crédit d'un et deux ans avec billets d'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an, garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente contiennent les stipulations usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, transfert de police d'assurance, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1891 en sus du prix de leur adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Abel Dreyfous, notaire.

17 fév—17 21 28—mars 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Propriété Sulphur Spring

Bien améliorée et cultivée, Et deux morceaux de terre attenants.

Pâturage et terre de bois pour construction, près de Covington, Lne.

A l'encan pour au crédit.

Succession d'Adam Thomson.

No 27,679—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 16 février 1891, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir:

1° Tout ce certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies et dépendances y appartenant, situé et étant près de la ville de Covington dans la paroisse St-Tammany, dans cet Etat, et connue comme la ville de Sulphur Springs, et ayant 640 acres, bornée à l'est par la rivière Bogue Falia, au sud par les terres de Mme M. E. Torrell, aussi à l'ouest par les terres de Jesse R. Jones et au nord par les terres de Jones et étant désigné comme section 37, dans le township 6, du Range 11, Est, d'après une mappe dans le Bureau des Terres des Etats-Unis à Greensburg, La. Ces terres sont toutes entourées. Il y a une grande sucrerie avec chaudières, machine, moulin et équipage, grange, écurie hangar à fourrage, cabanes pour travailleurs, etc; face au chemin Covington, la principale avenue. Il y a deux cottages et vers le centre une maison de fermier et un cottage séparé. Il y a sur le terrain trois abondantes sources, deux desquelles sont sulfureuses et une ferrugineuse, cette dernière est entourée d'une jolie et grande fondation en briques convenable pour une grande bâtisse. Ces jolies sources sont recommandées dans tout le Sud pour leurs propriétés médicinales et curatives. Les communications avec la ville sont constantes et rapides.

2° La propriété décrite ci-après située dans la paroisse St-Tammany, dans cet Etat, et connue comme section 45, dans le township 6, Sud de Range 11, Est, contenant 640 acres, bornée à l'est par la rivière Bogue Falia, au nord en grande partie par les terres publiques, à l'ouest par des terres appartenant actuellement ou ayant appartenu à Jesse R. Jones et au sud par des terres appartenant à Strawbridge ou ses représentants.

Et en même temps et à la même place de la vente: les animaux, meubles, ustensiles aratoires, autres effets, etc., qui pourront se trouver sur la dite propriété au moment de la vente.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré des acquéreurs, la balance des prix respectifs de l'adjudication à un crédit de un, ou un et deux ans du jour de la vente, en billets des acquéreurs, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement, et jusqu'à parfait paiement garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, l'assurance de toutes les améliorations et le transfert des polices aux détenteurs des billets, ensemble avec la clause pénale de 5 pour cent à honoraires d'avocats en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets sur le montant qui sera saisi et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumant le paiement des taxes en sus de toutes les taxes pour l'année 1891 et devant déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.

17 fév—17 21 28—mars 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin de la rue Poydras

—ENTRE LES RUES—

Camp et Magazine.

A L'ENCAN.

No 32,065—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu en l'affaire de Thomas Smith, Henry Charnock et Wm H. Cantzon, exécuteurs testamentaires, vs Thomas Smith, par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, le 6 février 1891, et signé le 13 février 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par la rue Poydras, l'allée Natchez et les rues Magazine et Camp, désigné comme le terrain No 5 sur un plan marqué E annexé à un acte de vente pardevant Félix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 16 mars 1882. Le dit terrain mesure 28 pieds 1 pouce de façade rue Poydras, sur une profondeur de 119 pieds 5 pouces, plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages No 103 rue Poydras, actuellement occupé par H. Ehrensing, au centre du quartier des affaires des produits de l'Ouest et près des établissements de McCloskey Bros, Smith Bros & Co, lissi ed et autres.

Le bail en loyer du magasin sera indiqué sera annoncé au moment de la vente ou antérieurement, sur demande au bureau des encanteurs.

Conditions—Une moitié ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et un intérêt éventuel après au même taux jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur le montant réclamé, le tout garanti par hypothèque spéciale, lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Les améliorations seront assurées par l'acquéreur et les polices d'assurance transférées au vendeur jusqu'à paiement de toutes les taxes dues et exigibles en cette année 1891, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, notaire.

15 fév—15 21 28—7 14 21 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande attraction pour le capital, en propriétés foncières, centrales.

Résidence en brique sur l'avenue St Charles, avec de grands terrains.

Une rangée de trois résidences rémunérative, coin St-Charles et Erato.

Belle propriété commerciale l'entrepôt "Viola," rue Tchoupitoulas et Constance, entre Julie et St-Joseph.

GRAND MAGASIN,

No 33 rue Decatur, entre Douane et Bienville.

Résidence No 17 Sud Claiborne, entre Gasquet et Commune, et No 146 avenue Cleveland, entre Derbigny et Roman.

VENTE PAR ORDRE DE COUR.

Succession de Robert Carey, Sr

No 30,052—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé dans l'affaire ci-dessus le 3 février 1891, il sera vendu à l'encan les propriétés foncières de valeur suivantes:

La Résidence Carey.

1° La résidence en briques à deux étages et demi No 353 Avenue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Erato et Thalie. Les terrains sont composés de différents lots et portions de terre désignés par les Nos 5, 6, 7, et mesurant ensemble 84 pieds de face à l'Avenue St-Charles sur 120 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

La résidence a un grand couloir, salons à arches doubles, galerie dans le fond, etc. à une grande écurie en briques à deux étages. Les terres sont admirablement arrangées, et le pavage Shillinger des deux côtés de la maison, et toutes les commodités d'une résidence de première classe.

La Rangée de Bâtisses.

2° Un morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Erato et Thalie, désigné par la lettre A, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, sous la date du 14 novembre 1874, lequel dit morceau de terre forme le coin des rues St-Charles et Erato, et, d'après le dit plan, mesure, au pied américain, 57 pieds 9 pouces de façade rue St-Charles sur une façade rue Erato de 95 pieds 4 pouces, et une profondeur, de l'autre côté de 92 pieds 4 pouces, et à l'arrière du dit terrain sur une ligne brisée, s'étendant premièrement de la dite rue Erato et parallèle à la rue St-Charles, et longeant une allée commune de 3 pieds 4 pouces de largeur, une distance de 38 pieds 8 pouces, de là, il s'étend vers la rue St-Charles et parallèlement à la rue Erato, une distance de 3 pieds, de là, il s'étend vers la rue Thalie et parallèlement à la rue St Charles, 19 pieds 3 pouces. Le dit morceau de terre est borné sur une partie de l'arrière par l'allée commune sus-mentionnée, commence à ce terrain et au terrain B, sur le dit plan et est composé de la plus grande partie des terrains primitivement numérotés 8 et 9 sur un plan du dit carré d'îlet.

Les améliorations comprennent une rangée de maisons doubles, à deux étages, Nos 345, 347 et 349 avenue St-Charles.

Le magasin No 33 rue Decatur.

3° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Decatur, ci-devant Levée, Bienville, Douane et Chartres mesurant 22 pieds 5 pouces de façade rue Decatur, anciennement Levée, de même à l'arrière, sur 88 pieds 11¦4 pouces de profondeur, étant borné du côté de la rue Bienville par la propriété anciennement appartenant à Jas. H. Leverich et de l'autre côté vers la rue Douane, par la propriété anciennement appartenant à Pierre Soniat, avec l'usage d'une allée.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages No 33 rue Decatur, il est maintenant occupé par J. R. Hennische, il est juste au-dessous de Douane et de la Banque du Peuple, et fait face aux établissements de MM. Potts Bros. et Kaufman & Blache.

L'entrepôt Viola.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Julie, St-Joseph, Constance, ci-devant Foucher, et Tchoupitoulas. Désigné comme terrain No 1 mesurant 29 pieds 7 2¦3 pouces de façade rue Constance, s'élargissant à l'arrière jusqu'à 21 pieds et 1¦3 de pouce, sur 99 pieds 10 pouces de profondeur du côté inférieur, et 92 pieds 10 pouces de profondeur du côté supérieur, et le séparé du terrain No 2——, et

Quatre terrains avec toutes les bâtisses, etc., dans le Premier District, carré d'îlet borné par les rues Constance, ci-devant Foucher, Tchoupitoulas, Julie et St Joseph, l'un désigné comme désigné par le No 201 et mesurant pied anglais 64 pieds 2 1¦2 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 174 pieds 1 pouce de profondeur d'après un plan de A D Hedelcourt, voyer, daté le 11 décembre 1843, et déposé pour référence dans le bureau de Théo. Seghers, ancien notaire en cette ville.

Les autres trois terrains sont désignés par les Nos 3, 4, 5 et mesurant chacun pied anglais 21 pieds 4 pouces et 1¦3 d'une ligne de façade rue Tchoupitoulas, sur 139 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de A. Moelhausen, voyer, daté du 2 juin 1841, annexé pour référence à un acte passé pardevant W. Y. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 15 juin 1841.

Les améliorations consistant des bâtisses en briques à deux étages Nos 161, 163, 165 et 167 rue Tchoupitoulas, mieux connue comme l'entrepôt Viola.

La bâtisse No 17 rue Sud Claiborne.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Claiborne, Commune, Robertson et Gasquet, désigné comme le No 8 sur un plan de Ph. Pascal, voyer, à la date du 31 mars 1854, déposé pour référence dans le bureau du shérif de cette paroisse. Le dit terrain mesure 25 pieds de façade rue Claiborne sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, portant le No 17 Sud Claiborne. Elle est entourée de jardins, avec chambre à coucher, salle à 11 chambres, salles à manger, chambres, etc. Dans un des quartiers les plus agréables de cette ville; n'est qu'à 10 minutes de marche du centre commercial.

La bâtisse No 146 Avenue Cleveland.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Cleveland, ci-devant rue Gasquet, Derbigny, Roman et Palmyre, désigné comme terrain No 13 du carré No 24, sur un plan de Louis Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, déposé pour référence dans le bureau de D. L. McCay, ancien notaire, dans cette ville, lequel dit terrain mesure 27 pieds de façade avenue Cleveland, anciennement rue Gasquet, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de la résidence en bois à deux étages, avenue Cleveland, 146; à 8 chambres etc.; est près du marché, des églises et des écoles et aisément accessible au commerce.

Ces propriétés sont vendues sujettes à des baux en loyers qui seront annoncés au moment de la vente ou antérieurement, sur demande, aux encanteurs.

Conditions de la vente.

Un tiers comptant, le reste à crédit de un et deux ans, avec seulement 6 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente. La propriété devant être garantie par hypothèque du vendeur et lien du privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant, au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John J. Ward, notaire, No 17 Allée Commerciale.

7fév—7 14 21 28—mars 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et propriété de résidence No 5 rue Front,
Entre les rues Canal et Crossman
—ET—
No 269 rue Howard,
Entre Calliope et Clio.

A L'ENCAN, A CREDIT.

Succession de William F. Walshe.

No 25,725—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans la susdite affaire, le 12 février 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Front, Crossman et Peters, ci-devant Route publique. Le terrain No 5 du carré No 1 sur un plan de L. H. Pilié, ancien voyer, daté du 20 mai 1848. Le dit terrain mesure 24 pieds 4 pouces 2 lignes de façade rue Front, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à trois étages No 5 rue Front; il est près des hangars à sucres et de la Raffinerie de Sucre de la Louisiane

2° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Calliope, Howard, Clio et Liberté. Le terrain est le No 13; il mesure 26 pieds de façade rue Howard, sur une profondeur de 157 pieds 9 pouces et 5 lignes du côté parallèle à la rue Clio et 112 pieds de profondeur du côté parallèle à la rue Calliope de là ouvrant à angle droit; il mesure 14 pieds 6 pouces et 3 1¦2 lignes sur la limite du côté de la rue Calliope; de là, à angle droit, 45 pieds 9 pouces 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Liberté et 40 pieds 6 pouces et 2 1¦2 lignes de largeur à l'arrière sur la ligne le séparant du terrain No 14.

Les améliorations comprennent le No 269 de la rue Howard, près de la gare du Chemin de fer Jackson.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit représenté par des billets des acquéreurs à leurs ordres et par eux endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la date jusqu'à parfait paiement, billets garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété vendue, ensemble avec 5 pour cent honoraires d'avocat, sur le montant réclamé en cas de procès pour non paiement du prix d'adjudication avec toutes les clauses usuelles de sécurité ou pareil cas. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1891, et feront un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 fév—15 21 28—mars 7 14 21.

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite SIMON, chez Ducot, coin Decatur et Dumaine. Sbre—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN ET RESIDENCE

Coin des rues Constance et Poeyfarré.

Et une propriété rue Constance, entre Poeyfarré et Delord.

A L'ENCAN.

Succession de Mme Ellen Maher, veuve de Denis Maher.

No 32,155—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 4 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date et signé dans l'affaire, le 3 mars 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite; à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poeyfarré, Constance, Delord et Magasins, mesurant 28 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Poeyfarré sur une profondeur de 80 pieds entre lignes parallèles et face à la rue Constance, ayant l'usage en commun d'une allée dans le fond avec les propriétés qui lui sont.

Les améliorations consistent en un magasin à deux étages et résidence connu par les Nos 39 et 41 rue Poeyfarré, ayant 10 chambres, corridor et anciennement connu comme "Maher's Grocery."

2° Un autre certain lot ou portion de terre situé dans le même district et îlet que le lot ci-dessus décrit, mesurant 20 pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de 58 pieds 7 pouces, entre lignes parallèles, ayant l'usage d'une allée sur le côté près la rue Poeyfarré en commun avec les deux autres lots ou portions de terre formant la façade des lots 13 et 14, sur un plan dressé par G. T. Dunbar, 12 novembre 1840, et déposé en l'étude de G. W. Christy, notaire, conformément au plan No 46 du livre des plans No 2 et la dite allée étant une portion des lots ci-dessus décrits et mentionnés.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent d'une résidence en bois à deux étages, ayant cinq chambres, etc., connue par le No 187 rue Constance.

Conditions de la vente—Comptant; les acquéreurs assumeront le paiement en sus de prix de leurs adjudications, toutes les taxes dues et exigibles en 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jno. R. Légier, notaire.

4 mars—4 7 14 21 28—avril 4

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage double en bois.

Succession de Bridget Lennon, femme de James M. Curley.

No 31,781.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet. le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, daté du 26 février 1891, et rendu dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite comme suit, à savoir:

Le cottage-résidence double en bois Nos 33 et 35 rue Constance, dans le Premier district, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magasin, Erato et Gaienné, ayant quatre chambres et citerne de chaque côté

Le lot de terre mesure 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, avec une allée de 7 pieds de large, s'ouvrant sur la rue Erato en commun avec celle 4 et les lots adjacents. La propriété est à proximité du centre des affaires, des marchés, des écoles et de plusieurs lignes de chemins de fer urbains et est recommandée à ceux qui ont un petit capital à placer.

—AUSSI—

A 10 heures A. M., sur les lieux, ci-dessus mentionnés, il sera vendu à l'encan tous les meubles qui y sont contenus.

Conditions—Comptant et l'acquéreur paiera les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant T. Wharton Collens, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er mars—1 7 14 21 28—avril 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables dans le Premier District.

1—Rue Perdido, entre Miro et Galvez.
2—Coin Johnson et Gravier.
3—Rue Perdido, entre Prieur et Johnson.
4—Rue Gravier, entre Galvez et Miro.
5—Rue Perdido, entre Galvez et Miro.
6—Coin Gravier et Miro.
7—Rue Galvez, entre Gravier et Perdido.

VENTE DE SYNDIC

Dans l'affaire de Remy Klock vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.—No 29,850.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis juge de la dite cour Division A actuellement en congé, daté le 4 février 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Miro, Gravier et Galvez, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9. Les dits lots 6 et 8 mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles; le lot No 9 forme l'encoignure des rues Perdido et Miro et mesure 27 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur et de face à la rue Miro de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido Gravier, Johnson, Prieur et Bertrand désignés par les Nos 18 et 19. Ces dits lots forment l'encoignure des rues Gravier et Johnson et mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds et faisant face à la rue Johnson et le No 19 touchant au lot ci-dessus, mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds.

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Perdido et Gravier, désignés par les Nos 8, 9 et 10. Les quels dits lots mesurent chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 140 pieds. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Perdido et Johnson.

4° Cinq certains lots de terre, ensemble avec les voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Gravier, Miro et Perdido désignés par les numéros 19, 20, 21, 22 et 23, lesquels terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

5° Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Galvez, Gravier, Perdido et Miro, désigné comme le terrain No 5 et mesurant 29 pieds 10 pouces de façade rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

6° Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gravier, Miro, Perdido et Galvez, désignés comme les terrains 16 17 et 18, et mesurant comme suit: Le terrain No 16, 32 pieds de façade rue Miro, sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 17 forme le coin des rues Gravier et Miro et mesure 32 pieds 10 pouces et 6 lignes de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Miro. Le terrain No 18 touche au dit terrain No 17 et mesure 24 pieds 11 pouces et 6 lignes de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Trois terrains avec tous les droits, passages, servitudes, privilèges y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gravier, Galvez, Perdido et Miro, désignés par les Nos 30, 31 et 32, lesquels terrains mesurent comme suit: Les Nos de 30 à 32 inclusivement, se touchent, et les Nos 30 et 31 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Galvez sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur; le terrain No 32 mesure 29 pieds 10 pouces et 7 lignes de façade rue Galvez sur 132 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les terrains sont plus amplement décrits dans l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit. La portion à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur portant intérêt de 5 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, privilège sur la propriété vendue. L'acte de vente portera toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets et pour garantir le paiement du capital, de l'intérêt et des taxes. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera, en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1891. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux de la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire aux frais des acquéreurs.

7 fév—7 14 21 28 mars 7 14

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété sur la rue des Ursulines

Succession de Joseph Ovide Guesnon.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 mars 1891, il sera vendu, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 février 1891—La propriété suivante, savoir:—

Deux lots de terre situés dans le Second District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, St-Philippe, Miro et Tonti, désignés par les Nos 10 et 11, lesquels lots sont contigus et mesurent:

Le lot No 10.—30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 146 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 11.—30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 146 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur du côté vers la ligne du lot No 10,—106 pieds 9 pouces 5 lignes du côté vers la ligne du lot No 12.

42 pieds 6 pouces sur une ligne vers la propriété Mc Donough et 15 pieds 9 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Une moitié au davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses usuelles d'usage. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.

L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1891 en sus du prix d'acquisition.

Acte de vente pardevant Jos. Davigneaud, notaire.

15 fév—15 21 28—7 14 21 mars

VENTES A L'ENCAN

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence coin avenue St-Charles et la rue Milan.

Résidence cottage et remise sur la rue Milan, touchant la propriété ci-dessus dans le fond.

Succession de Catherine Cronan, décédée, épouse de Robert J. Conelly.

No 31,228—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D".

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur, bureau 159 rue Commune—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 février 1891, dans l'affaire de la succession de Catherine Cronan, décédée, veuve de Robert J. Conelly, il sera vendu à l'encan:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent, droits voies, privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent, situées dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Pitt, Milan et Berlin et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, etc., y appartenant, situé dans le même carré que le lot décrit, et mesurant 50 pieds de façade rue Milan, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, ainsi que privilège sur la propriété vendue, de même que toutes les clauses usuelles, le pacte de non aliénation, transfert de la police d'assurance sur les améliorations pour la somme de billets dûs au vendeur ou à tout autre personne, y compris l'intérêt et les frais, les 5 pour cent honoraires d'avocat sur le capital et les intérêts dûs en cas de procès pour leur recouvrement, la clause de la vente sans évaluation pour obtenir paiement des billets en capital, intérêt et frais. L'acquéreur paiera comptant 10 pour cent du prix d'adjudication au moment de la vente et assumera le paiement des taxes d'Etat de 1891 en sus du prix d'adjudication; aussi la convention et la stipulation que l'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix arrêté dans les quinze jours suivant la date de l'adjudication sera considérée suffisante pour "mettre en défaut" sans autre formalité.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodule Buisson, notaire.

8 fév—8 14 21 28—7 14 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour les affaires et résidence,

Coin des rues Laurel et Antonine.

A douze mois de crédit.

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

No 31,806—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune.—SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, siégeant à la place de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour Division A, actuellement en congé, dans l'affaire de la succession de John Schafer et Aloise Michael, sa femme, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Antonine Laurel, Constance et Foucher, formant l'encoignure des rues Laurel et Antonine, et mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Laurel sur 107 pieds de profondeur et face à la rue Antonine le tout plus ou moins.

Ensemble avec la maison en bois à un étage, au coin des rues Laurel et Antonine subdivisée en magasin et résidence, bâtisses pour écurie citerne etc. Bon emplacement, le voisinage s'améliorant rapidement.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière la dite propriété sera vendue à douze mois de crédit. L'acquéreur devra fournir une hypothèque avec une sécurité bonne et valable, portant 8 0¦0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement garanti par hypothèque sur la propriété. L'acquéreur assumera les taxes de l'année courante.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. H. Downing, notaire.

Dix pour cent déposé à la vente.

8mars—8 21 28—avril 4 11

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 364 et 364 1¦2 rue Chartres, entre Esplanade et Français.

Propriété de choix dans le Troisième District.

12 lots de terre améliorés, faisant face aux rues Dauphine, Royale et Deslondes.

Succession de George Dietrich.

No 31,955—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1¦2 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, conformément à un ordre de l'Hon. N. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans signé le 16 février 1891, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, les propriétés de valeur suivantes à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Victoire, Esplanade et Français, mesurant 45 pieds de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 127 pieds 4 pouces et 6 lignes. Les améliorations consistent d'une maison à deux corps de logis, avec quatre chambres, deux cabinets et bâtisse dans la cour, ayant deux chambres citerne, lieux d'aisances etc.

2° Douze certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale Dauphine, Mazant et le ligne de la propriété de la Société de la Sainte-Croix, les dits lots sont désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement, sur un plan de Pilié & Marray, daté le 4 mars 1869, et mesurent comme suit: le lot No 1, 17 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Royale 136 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Dauphine, 304 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Deslondes et 304 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne de la propriété de la Société de la Sainte-Croix.

Les améliorations consistent d'un joli cottage contenant 2 chambres, d'une autre bâtisse ayant 3 chambres citerne, lieux d'aisances. Les terrains sont cultivés en verger.

Conditions—La moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs et la balance à un an de crédit et portant 8 0¦0 d'intérêt par an avec toutes les clauses usuelles et privilège de vendeur. Les acquéreurs assumant les taxes de l'année 1891.

Les actes de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

19fév—19 21 28—mars 7 14 21.

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage charmant pour résidence.

Coin de l'Avenue Henry Clay et de la rue Benjamin.

A un îlet seulement de l'Avenue St-Charles.

Terrain élevé. Voisinage qui s'améliore.

Succession de Léona M. Jumonville, décédée.

A 3 ans de crédit.—6 0¦0 d'intérêt.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre les rues Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 16 février 1891, Docket No 31,28—, pour compte de la succession de Léona M. Jumonville, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, étant dans l'îlet No 63, borné par l'avenue Henry Clay, les rues Benjamin, Webster et Hurst, laquelle dite portion de terre contient six lots, et mesure ensemble 164 pieds 7 pouces de face à l'avenue Henry Clay, environ la même largeur dans le fond, avec une profondeur et une façade sur la rue Benjamin de 117 pieds 6 pouces et 120 pieds sur la ligne de côté à la prolongation de la rue Hurst, tous, plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations comprennent un cottage élevé en bois et recouvert en ardoises, sur fondations en briques, et ayant un corridor de 8 pieds sur 40 pieds, et quelque 7 chambres ou plus, avec rez-de-chaussée, endroits pour laver et mettre le bois, poulailler, citerne etc. Les terrains sont garnis de jeunes orangers, figuiers et pruniers du Japon; le terrain est bien desséché, et la maison et les clôtures sont en bon état. Le tout d'après un plan à l'endroit de la vente, et la propriété peut être inspectée avec une carte des encanteurs.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans avec 6 0¦0 d'intérêt par an, du jour de la vente, en billets à la convenance des parties intéressées, avec les clauses d'assurance, frais d'avocats, et toutes les autres clauses de garantie usuelles, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1891, en outre de son enchère, et fera un dépôt comptant de 10 0¦0 sur les lieux.

Acte de vente pardevant E. Commagère, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 fév—19 22—mars 1 8 15 21.

MUNN & Co
PATENTS

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.

L'Abeille de [illegible]
Bureaux [illegible]
NOUVE[illegible]
DIMANCHE [illegible]

LE GR[illegible]

Qu'est-ce que [illegible] Mme [illegible] loterie, aurait pu c'était une [illegible] l'heureux [illegible] était échappé qui les souscripteurs?

Il s'agissait de victimes d'une lots offerts étaient on en connaissait au nom de l'[illegible] l'offrande devait faisait mystère sa munificence. le monde était [illegible] première fois que bourasque eut [illegible]

D'ordinaire, il [illegible] on n'y parlait naufragés, [illegible] après quoi la [illegible] toutes les [illegible] de vingt [illegible] le plus [illegible] attirait dans son [illegible]

L'un de ses [illegible] à force d'[illegible] dre vingt cinq, monstre de [illegible] clames et que [illegible] porté pour la déc[illegible] teur d'œuvres de [illegible] généralement, [illegible] que des démarch[illegible] rendé cinq billets toujours 5 francs

Un de ses amis, avait pris dix [illegible] venu que si l'on lot, ils se la [illegible] bonne, [illegible] servait, elle [illegible] plan d'avenir. l'escroquerie au prétendus qui, des paniers font l'[illegible] lui avaient [illegible] l'avaient plantée le gros lot pour [illegible] sérieux et devenir c'était l'unique cette cuisinière, le célibat; elle [illegible] ne vivait plus et [illegible] ses maîtres dont la baraque, quand Malheureusement la nourrice du jours son poupon.

Le jour du tirage Chérami [illegible] therine les [illegible] ils s'aperçurent [illegible] N'y pouvant plus faire nuesance à l'état, peut-être, numéros par la [illegible] préposée aux [illegible] ter au tirage.

Tout à coup, un fait entendre dans court pour [illegible] trouve Catherine ration impossible plus une femme, M. Leconte de Erynnie; elle casseroles, les [illegible] le déjeuner en [illegible] —Mais qu'y a-t philanthrope. —Il y a, il y a cuisinière, que [illegible] vous m'avez [illegible] perie; pas un seul une boîte d'allu[illegible] —Et c'est pour vous criez comme la queue! —Et dire, [illegible] ter, qu'il ne s'en pour que j'aie [illegible] 247 et c'est le 24[illegible] Chérami bondit —248, dites-[illegible] réponse, il s'élanç[illegible] criant: Ma femme lot, j'ai le gros lot Et Catherine, lère, de casser [illegible] —Il avait bien [illegible] Le père, la mère vait plus faim, la l'appétit. —Mais, dit tont Chérami [illegible] calmé nous [illegible] gros lot —Comment, la gagnant tout [illegible] —Eh bien, et [illegible] tu dois partager? Chérami resta cette convention —Ah! oui, dit Enfin! qu'est-ce [illegible] —Sans doute, il engagé —Engagé! [illegible] l'être. —Comment, [illegible] —Je le sais, d'écrit...Ça ne [illegible] ma signature [illegible] l'emporte sa [illegible] aimé que cela [illegible] intéressant, on [illegible] Catherine; tandis [illegible] très-saint de tout Mme Chérami [illegible] prétention nouvel compte d'un vieil avec la brutalité c'd'one manvaise —D'abord, il a caissier: six [illegible] ments; pas de [illegible] puis ne vivent, un noctambule; sera sa moitié. —Ça ne nous [illegible] dement Mme Ch[illegible] Mais le vieil ami jection, reprit: —Avec ça qu'il ...il a toujours ma tons les gens donner avec les ça! ...Tiens!... Eh bien, cet [illegible] tiera, et j'aurai conscience, —Ça ne sera aun. —Si, si; c'est l'association; il [illegible] à mes instances. A ce moment, ment tirée: —C'est lui! dit

En effet, [illegible] tant, suffoquant [illegible] —Tu as gagné! avant même d'[illegible] —Ah! tu sais, —J'étais au [illegible] de tes numéros.

FEUI[illegible]
No 13.
EN DE[illegible]
JUL[illegible]
PREMI[illegible]
TROP

Voulant rester un signe au [illegible] Séverac entre main que le juge vieillard droit [illegible] Séverac ne [illegible] Il avait le [illegible] portante. —Qu'est-ce donc à me dire? [illegible] utile [illegible] —Je le crois. —Vous m[illegible] Daniel prit sur feuille du colonel —N'avez vous —Si, mon [illegible] le vouct....C[illegible] soit vous qui me [illegible] —On l'a [illegible] cette nuit même, dran. —Un cadavre! prise. Et après une [illegible] —Cet homme, paillés, était mort —Non, mais il [illegible]